

Directrice du département de Musicologie  
**Elise PETIT**

*Avant* d'effectuer votre stage, veuillez lire attentivement ce document.

## Le stage en licence Musicologie

Les étudiants de la licence Musicologie **peuvent réaliser un stage durant la licence**. Ce stage peut être validé dans le cadre du cursus.

**En L1 et en L2, il est facultatif. En L3, le stage peut être choisi en option, et il est obligatoire pour les étudiants inscrits dans le parcours « Métiers de l'enseignement ».**

**Conseils et modalités pour le rapport de stage lutherie, magasins de musique, école de musique, orchestres : s'adresser à Isabelle Garcia-Rambaud**

**Attention, pour les stages se déroulant en collège (possibles uniquement en L3) : s'adresser à Myriam Frinault**

**Durée minimum du stage en lutherie, école de musique, associations culturelles, autres : 24 heures.**

- par exemple 3 journées de 8 heures ou un stage réparti sur des matinées ou après-midi
- ou encore 2 jours de stage puis retour quelques semaines après pour voir l'évolution de la fabrication d'un instrument par ex
- Vous êtes donc libre d'organiser ces 24 heures en fonction des disponibilités et contraintes de votre maître de stage.

Le rapport doit faire **20/ 25** pages **minimum** sur le sujet que vous aurez choisi :

- Attention à la présentation, au style, à l'orthographe car elle est prise en compte également dans l'évaluation du mémoire. Votre dossier sera **imprimé et rendu à la date demandée**.
- Pensez aussi aux illustrations (schémas ; photos pour les étudiants ayant réalisé leur stage chez un luthier) Mais attention, ne mettez pas 20 pages de photos avec un texte minimal : le dossier ne serait pas accepté.

- Le mémoire ne doit pas être un simple copier-coller d'infos organologiques ou autres (même si elles sont utiles dans le cadre de certains mémoires) mais surtout une réflexion personnelle sur les métiers que vous aurez pu observer (pédagogie, vie économique d'un magasin de musique, travail du luthier ...)
- Dans le cadre d'une éventuelle soutenance orale qui aura lieu mi-**mai** (pour les stages du second semestre seulement), vous aurez l'occasion pendant une quinzaine de minutes de nous parler de votre expérience et de la faire partager aux autres stagiaires. La note tiendra compte de votre présentation orale. Parlez-nous avec passion de ce que vous avez découvert, expérimenté !
- Pour un stage se déroulant au **premier semestre**, rendre le rapport de stage au moment des examens du premier semestre : **courant Janvier**.

**Un étudiant qui n'aurait pas suivi intégralement les 24 heures de son stage ne pourra en aucune façon valider l'UE (il n'existe pas de session de rattrapage) et il devra choisir une autre UE l'année prochaine.**

A ce titre, les étudiants doivent faire preuve de la plus grande rigueur car les luthiers ou autres organismes qui vous accueillent bénévolement ne sont pas enclins à renouveler l'expérience lorsqu'ils reçoivent un étudiant qui manque de fiabilité ou qui fait preuve de désinvolture.

**Pour résumer :**

1. **Trouvez votre stage** : prenez contact avec votre maître de stage, réfléchissez ensemble aux horaires
2. Ensuite, faites les **formalités administratives** :
  - Rendez-vous sur la page : UFR ARSH – Scolarité – Stage
  - Et pour des questions d'ordre administratives : envoyez un mail à Mme Christine Bigot qui s'occupera des Stages en Musicologie et de l'adresse générique à [arsh-stages@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:arsh-stages@univ-grenoble-alpes.fr)
3. Une fois la **convention de stage signée**, **vous enverrez par mail les coordonnées de la personne qui vous recevra pendant le stage à [isabelle.rambaud@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:isabelle.rambaud@univ-grenoble-alpes.fr)**